

ASBL ATOUTS CAMPS

13, Place l'Ilon

5000 NAMUR

Agréé par la Wallonie

pour la mise en place du label « Endroit de camp »



Octroi du label

Endroit de camp

Vu l'Attestation de Sécurité Incendie délivrée par le Bourgmestre de Ohey, Monsieur Gilon en date du 07 juin 2019 ;

L'autorisation	N° EC162
Est délivrée à	ASBL OPDA section Jallet
Domicilié	Rue Saint Martin, 39 à 5354 Jallet
Lui permettant	D'utiliser le label « Endroit de camp »
Pour le logement	Salle « Les Houlottes » située Rue Saint Martin, 4b à 5354 Jallet
Capacité	40 personnes

La validité de ce label est conditionnée par l'observation des prescriptions du Code wallon du Tourisme ; à défaut, le label peut être retiré temporairement ou définitivement.

Le label est octroyé pour une durée prenant cours à dater de la présente et se terminant le 06/06/2024.

Le 21/11/2019

La Secrétaire générale de l'ASBL Atouts Camps

Adèle Guillaume